



## Déclaration liminaire des élus au CSAL du 26 janvier 2024

Conséquences concrètes dans les services de la poursuite des suppressions et gels d'emplois !

L'année 2024 commence ... comme les autres, hélas ! Par les annonces des suppressions d'emplois.

Au niveau national :

### Synthèse générale

	Suppressions	Renforts	Evolutions nettes	Transferts	TOTAL
Centrale		118	118		118
SCN (DPN, SRE et SEIF)		79	79		79
DNS	-23	151	128	20	148
SCBCM			0	13	13
Réseau (DDRFIP)	-783	393	-390	235	-155
COM (DFIP)		1	1		1
Gains de productivité TU	-80		-80	80	0
Autres et non répartis	-56		-56		-56
<b>TOTAL</b>	<b>-942</b>	<b>742</b>	<b>-200</b>	<b>348</b>	<b>148</b>

Avec la déclinaison du CSAR emplois, nous assistons à un formidable exercice de manipulation du DG. À la lecture des documents, la DG laisse entendre que les suppressions d'emplois sont stoppées cette année. Comme chaque année, Bercy minimise les suppressions en incluant les renforts et les transferts d'emplois. Mais il y a tromperie. Les transferts d'emplois ne minorent pas les suppressions d'emplois, car ils correspondent à des transferts de charges le plus souvent sous-estimées.

L'ensemble des OS a boycotté le CSAL du 18 janvier 2024 consacré à ce que la DG nomme pudiquement les « **mouvements d'emplois** ». Le CSAL est donc reconvoqué le 26 janvier 2024 à 11 h.

La DG se félicite de recréer des emplois, mais il s'agit d'une **communication trompeuse**, car force est de constater que la **dégradation des effectifs se poursuit**, dans notre département comme dans toute la France.

Le volet emplois de la DG comporte effectivement pour l'essentiel, un nombre important de **transferts au titre des nouvelles charges de travail importées** (taxes douanières, taxe d'urbanisme, contrôle fiscal, création des centres de gestion financière etc...) et de **transferts entre programmes** (modification du périmètre de certaines missions) qui sont le plus souvent sous-évaluées.

Il faut également noter que les redéploiements concernent surtout les emplois dédiés à **la transformation numérique, dans le but, non avoué, de poursuivre les suppressions d'emplois**.

Au niveau local :

Selon la DRFIP 35, le dossier emplois 2024 aboutit à une **augmentation nette de 18 emplois** pour notre département, au titre des reprises, renforts et mesures de périmètres (34 implantations et 16 prélèvements). Mais, la plupart de ces mouvements sont liés à une évolution des missions et/ou un transfert d'activité.

Ainsi :

- les 3 B et 2 C implantés au SDIF correspondent au transfert des taxes d'urbanisme à la DGFIP ;
- les 12 emplois transférés des SIE vers l'antenne de Lannion complexifient inutilement la gestion des entreprises en introduisant un 3ème service pour effectuer ces tâches (après le Centre de contacts de Cahors, chargé de l'accueil téléphonique) ;
- les «renforts» pour les SIE rennais ne sont que le comblement de vacances d'emplois suite à des gels de postes ;
- l'implantation de 7 B au SAPF de Redon ne constitue pas un renfort pour la DRFIP 35, puisque le SAPF de Redon ne travaille pas pour notre direction ;
- les 2 A implantés au PTGC correspondent à la compensation de 2 agents qui travaillaient pour la DG ;
- les 2 vérificateurs qui arrivent à la nouvelle BDV 4 vont travailler pour une mission supplémentaire à savoir la « lutte contre la fraude » ;
- les 1 A, 7 B et 7 C implantés à la TCA s'inscrivent dans le renforcement du recouvrement des amendes. Au vu des nombreuses suppressions d'emplois que ce service a connu, ce n'est qu'une compensation partielle ;
- les EDR sont également touchés par 3 suppressions et ce n'est pas la première année !  
Et ce alors qu'ils sont concernés par une évolution de l'exercice de leurs missions avec la création du Service d'appui au réseau (SAR) au 1er janvier 2024. Et que la DG leur a refusé le versement de la prime GMBI !

Le constat est clair : ces implantations ne vont pas renforcer les services, alors que 16 emplois sont encore prélevés.

**N'oublions pas que depuis 2008, année de la fusion, 532 emplois au niveau départemental et 34 420 emplois au niveau national se sont volatilisés !**

Par ailleurs, ces suppressions s'accompagnent de l'accélération de la contractualisation, qui continue ainsi à précariser la DGFIP et toute la fonction publique.

**Non au tour de passe-passe de la DG !**

**Oui à de véritables créations d'emplois statutaires à la DGFIP !**

**Oui à l'arrêt des restructurations et des fusions de services prévues par le COM !**

**Oui à l'augmentation générale du point d'indice en 2024 !**

**Oui à une revalorisation substantielle du régime indemnitaire DGFIP, la reprise des négociations prévu le 29 janvier ne doit pas aboutir à des miettes pour les agents !**

*Rennes, le 19 janvier 2024*